

## **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

## Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2526

**17 septembre 2015** 

## **SOMMAIRE**

1-Days S.à r.l	8 Vesta Investments S.A	121203
2bCapital Luxembourg S.C.A. SICAR12120	8 Vier Gas Ventures S.à r.l	121202
C&C Media S.A12124	8 VIG Solutions S.à r.l	121231
C.S.R. S.A12124	8 Violet Yarrow Real Estate S.à r.l	121202
eDreams ODIGEO12120	Vitesse Air Holding S.à.r.l	121203
MACSF RE S.A12124	Volans S.à r.l	121204
Maghreb Europe Development and Investment	VSM Investment S.A	121204
(M.E.D.) S.A	The second secon	121205
Maine S.A	Weinberg Real Estate Co-Invest S.A	121204
Maxalice S.A	Weinberg Real Estate Partners #2 SCA	121204
Meaco S.A	Wendal S.à r.l	121205
Megafin S.à r.l	Weyand Metallbau S. à r. l	121204
MGH Sàrl12124		
Munhold S.à r.l		121205
neoWitan12120	WM Kehlen (Luxembourg) S.à r.l	121205
PATRIZIA Acquihold S.à r.l	WM Vianden (Luxembourg) S.à r.l	121208
Pearl JV Holding S.à r.l	World Investment Opportunities Funds	121208
Samaro S.à r.l. SPF	World Performance Portfolios	121202
SEB 10 - SICAV - FIS	World Strategy Portfolios	121206
Senior European Loan Fund SCA-SIF12124	Xella International Holdings S.à r.l	121206
SibVil Holding12124	12010 2000 1000 000 00 10 000 000 000 00	121206
Silver Knight B Antony 2013 S.à r.l12123		121206
Urban Structures	<sup>3</sup> Yoyo S.A	121206
Vato International S.A	<sup>2</sup> Zakka S.à r.l	121207
Venture Estate12120	<sup>3</sup> Zarga S.à.r.l	121207
Vernon S.à r.l		
Vesta Development S à r l 12120	Zolnon Soloo SA	121209



## Vesta Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 184.982.

L'adresse du gérant Christophe Kosman a changé et est désormais au 20, boulevard de Suisse, 98000 Monaco.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130062/11.

(150139629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## Vier Gas Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 169.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130063/10.

(150139559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## Violet Yarrow Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 174.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130064/10.

(150139459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

#### Vato International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130065/9.

(150139945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## World Performance Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 150.890.

## **EXTRAIT**

Sur base de la Résolution Circulaire du 27 juillet 2015, le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Maxime Causin, Administrateur, avec adresse professionnelle 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Sylvain Feraud, démissionnaire, à effet du 26 juin 2015.

Le Conseil d'Administration a également décidé de nommer Madame Margherita Balerna Bommartini, Présidente du Conseil d'Administration.

Pour WORLD PERFORMANCE PORTFOLIOS

Référence de publication: 2015130087/14.

(150139605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.



## Venture Estate, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.364.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015130071/11.

(150139999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## Vernon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130072/9.

(150139681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## Vesta Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.711.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015130073/11.

(150140051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## Vitesse Air Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130076/9.

(150138892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## WI-BA-LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 107.503.

Aus der außerordentlichen Generalversammlung vom 22/06/2015, geht folgendes hervor:

01 Herr Christoph BARTNICZEK hat eine neue Adresse: Herr Christoph BARTNICZEK, wohnhaft in L-9991 WEIS-WAMPACH, 2 Beelerstrooss.

02 Gemäß eines Anteilsveräußerungsvertrags vom 22/06/2015 hat die GUPA S.à r.l. (anc. WI-BA-METALL SARL RCSL B138432) einhundertzwanzig (120) Anteile der Gesellschaft "WI-BA-LUX S.à r.l;" an Herr Christoph BARTNIC-ZEK, wohnhaft in L-9991 WEISWAMPACH, 2 Beelerstrooss, abgetreten.

Christoph BARTNICZEK.

Référence de publication: 2015130096/14.

(150139193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.



## Volans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.208.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130079/9.

(150139190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## VSM Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.704.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Luca Gallinelli, né le 06 mai 1964 à Firenze (Italie), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Pour VSM Investment S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015130081/16.

(150139617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

#### Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.445.

Les statuts coordonnés au 17 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130082/10.

(150139047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

#### Weyand Metallbau S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.945.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130095/9.

(150139265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## Weinberg Real Estate Co-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.569.

Les statuts coordonnés au 17 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130091/10.

(150139075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.



## Weber Transports et Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 149.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015130090/10.

(150140097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## Wendal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130093/9.

(150139682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## WIDU s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 134.836.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130097/9.

(150139337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## WM Kehlen (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 262.666.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 105.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130098/10.

(150139563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## eDreams ODIGEO, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 159.036.

#### **EXTRAIT**

Suite à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, tenue en date du 22 juillet 2015, les décisions suivantes ont été prises:

- ratifier la nomination de M. Dana Philip Dunne, de son poste d'administrateur de la Société et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017; et
- renouveler le mandat de Deloitte Audit, en tant que réviseur d'entreprise agréé et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130148/16.

(150140934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.



#### Xella International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.489.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 et le rapport du Réviseur d'Entreprises y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130105/11.

(150139584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## Xella International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.488.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 et le rapport du Réviseur d'Entreprises y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130108/11.

(150139698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## Yorcet Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130111/9.

(150139973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## Yoyo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 105, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 145.101.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130112/9.

(150139838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## World Strategy Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 150.891.

#### **EXTRAIT**

Sur base de la Résolution Circulaire du 27 juillet 2015, le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Maxime Causin, Administrateur, avec adresse professionnelle 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Sylvain Feraud, démissionnaire, à effet du 26 juin 2015.

Le Conseil d'Administration a également décidé de nommer Madame Margherita Balerna Bommartini, Présidente du Conseil d'Administration.

Pour WORLD STRATEGY PORTFOLIOS

Référence de publication: 2015130102/14.

(150139604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.



## SEB 10 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 133.426.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130103/10.

(150139865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

#### Zakka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8611 Platen, 26, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 159.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130115/9.

(150139551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

#### Zarga S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.398.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juillet 2015

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert SCHMITZ en tant que Gérant de la société, à la date du 21 mai 2015. Acceptation de la nomination de la société FMS SERVICES S.A., dont le siège social est au 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouveau Gérant de la société, avec effet au 21 mai 2015.

Pour la société ZARGA S.à.r.l.

Référence de publication: 2015130116/13.

(150140237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

#### ZED Eco Investments I S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 172.140.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130117/9.

(150139721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

#### neoWitan, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7260 Walferdange, 14, rue Adolphe Weis.

R.C.S. Luxembourg B 154.447.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015130151/13.

(150140339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.



## World Investment Opportunities Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 68.606.

## **EXTRAIT**

Sur base de la Résolution Circulaire du 27 juillet 2015, le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Maxime Causin, Administrateur, avec adresse professionnelle 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Sylvain Feraud, démissionnaire, à effet du 26 juin 2015.

Le Conseil d'Administration a également décidé de nommer Madame Margherita Balerna Bommartini, Présidente du Conseil d'Administration.

Pour World Investment Opportunities Funds

Référence de publication: 2015130101/14.

(150139606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

#### Zolpan-Selco SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 33.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015130118/10.

(150139180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

#### 1-Days S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 16, rue de la Halte.

R.C.S. Luxembourg B 144.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130119/9.

(150139556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## 2bCapital Luxembourg S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.780.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130122/11.

(150139546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## WM Vianden (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 105.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130100/10.

(150139464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.



#### Pearl JV Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: USD 1.325.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 195.698.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg),

#### THERE APPEARED:

- 1. Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (hereafter referred to as "PECPI III");
- 2. Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (hereafter referred to as "PECPI A");
- 3. Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (hereafter referred to as "PECPI B");
- 4. Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (hereafter referred to as "PECPI C");
- 5. Platinum Pearl Principals International (Cayman), L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (hereafter referred to as "PPPI");

(altogether hereafter the "Unit Holders")

Each of them duly represented by Mr. Luis MARQUES GUILHERME, lawyer, professionally residing at 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of powers of attorney.

The appearing parties, represented as here above stated, have requested the undersigned notary to state that they are the unit holders of the company "Pearl JV Holding S.àr.l.", a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 195698, (hereafter the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary, on March 18, 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 15, 2015, number 1271 page 61000.

Thus, the Unit Holders of the Company, represented as here above stated, requested the undersigned notary to state the following resolutions:

## First resolution

The Unit Holders hereby resolved to create ten (10) classes of corporate units in addition to the existing ordinary corporate units so that the Company's corporate capital shall henceforth be divided as follows: (i) Ordinary corporate units, (ii) Class A1 corporate units, (iii) Class A2 corporate units, (iv) Class A3 corporate units, (v) Class A4 corporate units, (vi) Class A5 corporate units, (vii) Class A6 corporate units, (viii) Class A7 corporate units, (ix) Class A8 corporate units, (x) Class A9 corporate units, (xi) Class A10 corporate units.

## Second resolution

The Unit Holders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million three hundred and ten thousand United States Dollars (USD 1,310,000.-) so as to bring it from its present amount of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) to an amount of one million three hundred twenty-five thousand United States Dollars (USD 1,325,000.-) represented by (i) thirty-two million five hundred thousand ordinary corporate units (32,500,000), (ii) ten million (10,000,000) class A1 corporate units, (iii) ten million (10,000,000) class A2 corporate units, (iv) ten million (10,000,000) class A3 corporate units, (v) ten million (10,000,000) class A4 corporate units (vi) ten million (10,000,000) class A5 corporate units, (vii) ten million (10,000,000) class A6 corporate units, (viii) ten million (10,000,000) class A9 corporate units, (x) ten million (10,000,000) class A9 corporate units, (xi) ten million (10,000,000) class A10 corporate units, having a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each.

## Third resolution

The Unit Holders resolved to issue (i) thirty-one million new ordinary corporate units (31,000,000), with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, (ii) ten million (10,000,000) class A1 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, (iii) ten million (10,000,000) class A2 corporate units with a par



value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, (iv) ten million (10,000,000) class A3 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, (v) ten million (10,000,000) class A4 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, (vi) ten million (10,000,000) class A5 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, (vii) ten million (10,000,000) class A6 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, (viii) ten million (10,000,000) class A7 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, (ix) ten million (10,000,000) class A8 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, (x) ten million (10,000,000) class A9 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, (xi) ten million (10,000,000) class A10 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, (xi) ten million (10,000,000) class A10 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, (xi) ten million (10,000,000) class A10 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each. The rights and obligations of the new corporate units will be defined here below.

#### Subscription and payment

1. Then appears Mr. Luis MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of PECPI III, above identified, by virtue of a power of attorney given on June 26, 2015.

The appearing person, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of PECPI III to:

- (i) 22,669,888 newly issued ordinary corporate units,
- (ii) 7,316,633 newly issued class A1 corporate units and 18.690667% of two newly issued jointly held class A1 corporate units,
- (iii) 7,316,633 newly issued class A2 corporate units and 18.690667% of two newly issued jointly held class A2 corporate units,
- (iv) 7,316,633 newly issued class A3 corporate units and 18.690667% of two newly issued jointly held class A3 corporate units.
- (v) 7,316,633 newly issued class A4 corporate units and 18.690667% of two newly issued jointly held class A4 corporate units,
- (vi) 7,316,633 newly issued class A5 corporate units and 18.690667% of two newly issued jointly held class A5 corporate units,
- (vii) 7,316,633 newly issued class A6 corporate units and 18.690667% of two newly issued jointly held class A6 corporate units,
- (viii) 7,316,633 newly issued class A7 corporate units and 18.690667% of two newly issued jointly held class A7 corporate units,
- (ix) 7,316,633 newly issued class A8 corporate units and 18.690667% of two newly issued jointly held class A8 corporate units,
- (x) 7,316,633 newly issued class A9 corporate units and 18.690667% of two newly issued jointly held class A9 corporate units.
- (xi) 7,316,633 newly issued class A10 corporate units and 18.690667% of two newly issued jointly held class A10 corporate units, in the capital of the Company

in consideration for a contribution in kind consisting in part of a claim, amounting at least to twenty-two million eight hundred sixty-six thousand two hundred thirty-eight United States Dollars and thirty-three cents (USD 22,866,238.33), PECPI III holds against the Company (the "Contribution 1").

It results from interim accounts of the Company dated June 25, 2015, that PECPI III currently holds a claim against the Company in the aggregate amount of twenty two million eight hundred sixty-six thousand two hundred thirty-eight United States Dollars and thirty-three cents (USD 22,866,238.33).

Having acknowledged the above described Contribution 1 the Unit Holders unanimously resolve to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

2. Then appears Mr. Luis MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of PECPI A, above identified, by virtue of a power of attorney given on June 26, 2015.

The appearing person, pre-named, declares to subscribe in the name and on behalf of PECPI A to:

- (i) 1,708,666 newly issued ordinary corporate units,
- (ii) 551,466 newly issued class A1 corporate units and 33.33333% of two newly issued jointly held class A1 corporate units,
- (iii) 551,466 newly issued class A2 corporate units and 33.333333% of two newly issued jointly held class A2 corporate units,
- (iv) 551,466 newly issued class A3 corporate units and 33.333333% of two newly issued jointly held class A3 corporate units.
- (v) 551,466 newly issued class A4 corporate units and 33.33333% of two newly issued jointly held class A4 corporate units,
- (vi) 551,466 newly issued class A5 corporate units and 33.333333% of two newly issued jointly held class A5 corporate units,



- (vii) 551,466 newly issued class A6 corporate units and 33.333333% of two newly issued jointly held class A6 corporate units,
- (viii) 551,466 newly issued class A7 corporate units and 33.333333% of two newly issued jointly held class A7 corporate units,
- (ix) 551,466 newly issued class A8 corporate units and 33.333333% of two newly issued jointly held class A8 corporate units,
- (x) 551,466 newly issued class A9 corporate units and 33.33333% of two newly issued jointly held class A9 corporate units.
- (xi) 551,466 newly issued class A10 corporate units and 33.333333% of two newly issued jointly held class A10 corporate units, in the capital of the Company

in consideration for a contribution in kind consisting in part of a claim, amounting at least to one million seven hundred twenty-three thousand four hundred sixty-six United States Dollar and twenty-nine cents (USD 1,723,466.29), PECPI A holds against the Company (the "Contribution 2").

It results from interim accounts of the Company dated June 25, 2015, that PECPI A currently holds a claim against the Company in the aggregate amount of one million seven hundred twenty-three thousand four hundred sixty-six United States Dollars and twenty-nine cents (USD 1,723,466.29).

Having acknowledged the above described Contribution 2 the Unit Holders unanimously resolve to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

3. Then appears Mr. Luis MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of PECPI B, above identified, by virtue of a power of attorney given on June 26, 2015.

The appearing person, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of PECPI B to:

- (i) 2,353,535 newly issued ordinary corporate units,
- (ii) 759,595 newly issued class A1 corporate units and 47.976000% of two newly issued jointly held class A1 corporate units,
- (iii) 759,595 newly issued class A2 corporate units and 47.976000% of two newly issued jointly held class A2 corporate units,
- (iv) 759,595 newly issued class A3 corporate units and 47.976000% of two newly issued jointly held class A3 corporate units,
- (v) 759,595 newly issued class A4 corporate units and 47.976000% of two newly issued jointly held class A4 corporate units.
- (vi) 759,595 newly issued class A5 corporate units and 47.976000% of two newly issued jointly held class A5 corporate units,
- (vii) 759,595 newly issued class A6 corporate units and 47.976000% of two newly issued jointly held class A6 corporate units.
- (viii) 759,595 newly issued class A7 corporate units and 47.976000% of two newly issued jointly held class A7 corporate units,
- (ix) 759,595 newly issued class A8 corporate units and 47.976000% of two newly issued jointly held class A8 corporate units,
- (x) 759,595 newly issued class A9 corporate units and 47.976000% of two newly issued jointly held class A9 corporate units,
- (xi) 759,595 newly issued class A10 corporate units and 47.976000% of two newly issued jointly held class A10 corporate units, in the capital of the Company

in consideration for a contribution in kind consisting in part of a claim, amounting at least to two million three hundred seventy-three thousand nine hundred twenty United States Dollars and fifty-seven cents (USD 2,373,920.57), PECPI B holds against the Company (the "Contribution 3").

It results from interim accounts of the Company dated June 25, 2015, that PECPI B currently holds a claim against the Company in the aggregate amount of two million three hundred seventy-three thousand nine hundred twenty United States Dollars and fifty-seven cents (USD 2,373,920.57).

Having acknowledged the above described Contribution 3 in kind the Unit Holders unanimously resolve to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

4. Then appears Mr. Luìs MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of PECPI C, above identified, by virtue of a power of attorney given on June 26, 2015.

The appearing person, pre-named, declares to subscribe in the name and on behalf of PECPI C to:

- (i) 2,392,910 newly issued ordinary corporate units,
- (ii) 772,304 newly issued class A1 corporate units,
- (iii) 772,304 newly issued class A2 corporate units,
- (iv) 772,304 newly issued class A3 corporate units,



- (v) 772,304 newly issued class A4 corporate units,
- (vi) 772,304 newly issued class A5 corporate units,
- (vii) 772,304 newly issued class A6 corporate units,
- (viii) 772,304 newly issued class A7 corporate units,
- (ix) 772,304 newly issued class A8 corporate units,
- (x) 772,304 newly issued class A9 corporate units,
- (xi) 772,304 newly issued class A10 corporate units in the capital of the Company

in consideration for a contribution in kind consisting in part of a claim, amounting at least to two million four hundred thirteen thousand six hundred thirty-five United States Dollars and thirty-two cents (USD 2,413,635.32), PECPI C holds against the Company (the "Contribution 4").

It results from interim accounts of the Company dated June 25, 2015, that PECPI C currently holds a claim against the Company in the aggregate amount of two million four hundred thirteen thousand six hundred thirty-five United States Dollars and thirty-two cents (USD 2,413,635.32).

Having acknowledged the above described Contribution 4 the Unit Holders unanimously resolve to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

5. Then appears Mr. Luis MARQUES GUILHERME, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of PPPI, above identified, by virtue of a power of attorney given on June 26, 2015.

The appearing person, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of PPPI to:

- (i) 1,875,000 newly issued ordinary corporate units,
- (ii) 600,000 newly issued class A1 corporate units,
- (iii) 600,000 newly issued class A2 corporate units,
- (iv) 600,000] newly issued class A3 corporate units,
- (v) 600,000 newly issued class A4 corporate units,
- (vi) 600,000 newly issued class A5 corporate units,
- (vii) 600,000 newly issued class A6 corporate units,
- (viii) 600,000 newly issued class A7 corporate units,
- (ix) 600,000 newly issued class A8 corporate units,
- (x) 600,000 newly issued class A9 corporate units,
- (xi) 600,000 newly issued class A10 corporate units in the capital of the Company

in consideration for a contribution in kind consisting in part of a claim, amounting at least to one million eight hundred seventy-five thousand one hundred forty-four United States Dollars and twenty-nine cents (USD 1,875,144.29), PPPI holds against the Company (the "Contribution 5").

It results from interim accounts of the Company dated June 25, 2015, that PPPI currently holds a claim against the Company in the aggregate amount of one million eight hundred seventy-five thousand one hundred forty-four United States Dollars and twenty-nine cents (USD 1,875,144.29).

Having acknowledged the above described Contribution 5 in kind the Unit Holders unanimously resolve to accept and to confirm the validity of the subscription and payment.

After the present extraordinary general meeting the Unit Holders will take a decision with respect to the voting rights of the jointly held corporate units (indivision).

The Contribution 1, Contribution 2, Contribution 3, Contribution 4 and Contribution 5 are hereafter together referred to as the "Contributions".

It results from the valuation report that the aggregate value of the Contributions amounts to at least USD 31,252,404.80. A copy of the interim accounts as well as of the valuation report after ne varietur signature, will remain attached hereto for registration purposes.

#### Fourth resolution

PECPI III and PECPI B, represented as above mentioned, being the holders of one (1) jointly held ordinary corporate unit in the capital of the Company prior to the afore mentioned capital increase, acknowledge that a readjustment of the ownership in the jointly held ordinary corporate unit in the capital of the Company is necessary in view of the Contributions.

Furthermore both PECPI III and PECPI B resolve to approve that one (1) newly issued ordinary corporate unit will also be jointly held. Consequently in view of the above mentioned Contributions two (2) ordinary corporate units will be jointly held by PECPI III, PECPI A and PECPI B. The allocation of the two (2) jointly held ordinary corporate units will be as follows:

- (i) PECPI III will hold 23.244665% of two jointly held ordinary corporate units;
- (ii) PECPI A will hold 33.33334% of two jointly held ordinary corporate units; and
- (iii) PECPI B will hold 43.422001% of two jointly held ordinary corporate units.



The Unit Holders unanimously resolved to accept and to approve such ownership of the two (2) jointly held ordinary corporate units in view of the Contributions.

#### Fifth resolution

As a result of the issuance, subscription and allotment of the newly issued corporate units to the Unit Holders it was resolved to proceed to a global rewording of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

## "Preliminary Title: Definitions

For the purposes of these Articles, the following definitions shall apply unless otherwise stated:

"A Corporate Units" - means all of the class A1 to class A10 corporate units with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each representing the corporate capital of the Company and having such rights as defined in the present articles of association.

"Articles" means the present articles of association

"Available Liquidities" means (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Manager(s) will be paid to the Company in the short term, less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six months, determined on the basis of the Interim Accounts (as defined below) relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period (as defined below) or New Repurchase and Cancellation Period (as defined below), as the case may be, and (iii) any assets such as Corporate Units, stock or securities of other kind held by the Company.

"Available Amount" means in relation to the relevant class of A Corporate Units (as defined below) the total amount of net profits of the Company, increased by (i) any freely distributable reserve (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be, the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Corporate Units to be cancelled but reduced by (a) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (b) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles, and (c) any dividends to which the holders of Corporate Units are entitled under Article 19 (all dividend rights referred as Ordinary Dividend "OD" and Profit Entitlement "PE," as the case may be and as defined below), each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits of the Company (including carried forward profits);

P = freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the corporate capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Corporate Units to be cancelled, to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L = losses (including carried forward losses, if any) expressed as a positive;

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

OD = any annual fixed dividends to which the holder(s) of the Ordinary Corporate Units are entitled pursuant to the Articles;

PE = Profit Entitlement (the annual fixed dividend to which the holder(s) of the A Corporate Units are entitled pursuant to Article 19.

"Cancellation Value Per Corporate Unit" means the cancellation amount per A Corporate Unit within the relevant class to be paid to the Unit Holders.

"Corporate Units" means the Ordinary Corporate Units and A Corporate Units when referred to together.

"Unit Holder(s)" means the holders at the relevant time of the Corporate Units, and "Unit Holder" shall be construed accordingly.

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Accounts Date" means the date no earlier than thirty (30) days and no later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of A Corporate Units.

"Ordinary Corporate Units" - means the ordinary corporate units, with a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each representing the corporate capital of the Company and having such rights as defined in the present articles of association.

"Repurchased Class" - means the class of A Corporate Units which is repurchased and cancelled within its Repurchase and Cancellation Period.

"Total Cancellation Amount" means an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period (or New Repurchase and Cancellation Period, as the case may be) provided that such Cancellation



Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period (or New Repurchase and Cancellation Period).

## Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

- **Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company, "société à responsabilité limitée", under the name of "Pearl JV Holding S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended and by the present Articles.
  - Art. 2. The Company is established for an unlimited period.
  - Art. 3. The registered office of the Company is established in the Municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its unit holders and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## Title II. Capital - Units

## Art. 5.

- 1. The Company's corporate capital is set at one million three hundred twenty-five thousand United States Dollars (USD 1,325,000.-) represented by (i) thirty-two million five hundred thousand ordinary corporate units (32,500,000), (ii) ten million (10,000,000) class A1 corporate units, (iii) ten million (10,000,000) class A2 corporate units, (iv) ten million (10,000,000) class A3 corporate units, (v) ten million (10,000,000) class A4 corporate units, (vii) ten million (10,000,000) class A5 corporate units, (vii) ten million (10,000,000) class A6 corporate units, (viii) ten million (10,000,000) class A7 corporate units, (ix) ten million (10,000,000) class A8 corporate units, (x) ten million (10,000,000) class A9 corporate units, (xi) ten million (10,000,000) class A10 corporate units, all having a par value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each.
- 2. The Company may repurchase, redeem and/or cancel the A Corporate Units subject to and as provided in Luxembourg law and the provisions of this article.
- 3. The corporate capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of A Corporate Units through the repurchase and cancellation of all the A Corporate Units in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article. In the case of repurchases and cancellations of classes of A Corporate Units such cancellations and repurchases shall be made in the numerical order (starting with the class A1) and within the following periods (each a "Repurchase and Cancellation Period"):



- the Class A1 Corporate Units may only be repurchased and cancelled between their date of issuance and 31 December 2015;
  - the Class A2 Corporate Units may only be repurchased and cancelled between 1 January 2016 and 31 December 2016;
  - the Class A3 Corporate Units may only be repurchased and cancelled between 1 January 2017 and 31 December 2017;
  - the Class A4 Corporate Units may only be repurchased and cancelled between 1 January 2018 and 31 December 2018;
  - the Class A5 Corporate Units may only be repurchased and cancelled between 1 January 2019 and 31 December 2019;
  - the Class A6 Corporate Units may only be repurchased and cancelled between 1 January 2020 and 31 December 2020;
  - the Class A7 Corporate Units may only be repurchased and cancelled between 1 January 2021 and 31 December 2021;
  - the Class A8 Corporate Units may only be purchased and cancelled between 1 January 2022 and 31 December 2022;
- the Class A9 Corporate Units may only be repurchased and cancelled between 1 January 2023 and 31 December 2023;
- the Class A10 Corporate Units may only be repurchased and cancelled between 1 January 2024 and 31 December 2024.

In case a class of A Corporate Units is not repurchased and cancelled in its relevant Repurchase and Cancellation Period, the dates of that Repurchase and Cancellation Period for that Class of A Corporate Units shall be extended to a new repurchase and cancellation period starting after the end of the A10 Repurchase and Cancellation Period for a one-year period (the "New Repurchase and Cancellation Period") (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Repurchase and Cancellation Period of another class) and ending no later than one year after the start date of such New Repurchase and Cancellation Period. The A Corporate Units not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from Class A1 to Class A10 (to the extent not previously repurchased and cancelled).

- 4. In the event that a Class of A Corporate Units is repurchased and cancelled within its Repurchase and Cancellation Period (a "Repurchased Class"), the starting date of the Repurchase and Cancellation Period of the next Class of A Corporate Units to be repurchased (the "Next Repurchase and Cancellation Period") shall be brought forward to the first business day after the day when the corporate units in the Repurchased Class are repurchased and cancelled, while the closing date of the Next Repurchase and Cancellation Period remains unchanged so that the Next Repurchase and Cancellation Period is extended (and so that, for example, if the Class A1 Corporate Units are repurchased on 1 September 2015, the Repurchase and Cancellation Period in respect of the Class A2 Corporate Units shall be 2 September 2015 to 31 December 2017).
- 5. In the event of a reduction of corporate capital through the repurchase and the cancellation of a class of A Corporate Units, such class of A Corporate Units gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however, to the Total Cancellation Amount) and the holders of A Corporate Units of the repurchased and cancelled class of A Corporate Units shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Corporate Unit for each A Corporate Unit of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

The Cancellation Value per Corporate Unit shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of A Corporate Units in issue in the class of A Corporate Units to be repurchased and cancelled. The Total Cancellation Amount may be discharged by the Company in cash or in kind or by way of set-off.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Manager(s) on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provision of Article 19 of these Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of A Corporate Units shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of A Corporate Units, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount, provided that this amount is not higher than the amount of Available Liquidities, relating to the relevant Repurchase and Cancellation Period or New Repurchase and Cancellation Period, as the case may be. Upon the repurchase and cancellation of the Corporate Units of the relevant class of A Corporate Units, the Cancellation Value Per Corporate Unit will become due and payable by the Company.

- 6. Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Corporate Units shall be allocated to an available premium reserve which shall be at the free disposal of the Company.
- 7. The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Corporate Units or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Unit Holders subject to the Luxembourg Company Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.
- **Art. 6.** Any regularly constituted meeting of unit holders of the Company shall represent the entire body of unit holders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

A meeting of the unit holders is called by means of an eight days prior convening notice by the chairman of the board of managers or by any two managers. The convening notice includes the agenda of the meeting.

If all of the unit holders are present or represented at a meeting of unit holders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.



Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of unit holders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole unit holder or by unit holders representing at least three quarters (3/4) of the capital. The unit holders may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

Resolutions in writing approved and signed by all unit holders shall have the same effect as resolutions voted at a unit holders' meeting.

Any unit holder may participate in any meeting of the unit holders by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the unit holders present at such a meeting.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The units may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any unit holder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise disposes of one or more of its units in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

The general meeting of the Company may accept contributions to the share premium account or other capital contributions without issuance of new units in the Company.

Art. 8. If the Company has only one unit holder, this sole unit holder exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole unit holder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawnup in writing.

Also, contracts entered into between the sole unit holder and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the Company has at least two unit holders, the corporate units are freely transferable between the unit holders.

The unit transfer inter vivos to non-unit holders is subject to the consent given in a general meeting of unit holders representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a unit holder the unit transfer to non-unit holders is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving unit holders. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the corporate units to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The Unit Holders' decision to redeem its own corporate units shall be taken by an unanimous vote of the Unit Holders representing one hundred per cent (100 %) of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed corporate units.

- **Art. 10.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole unit holder or of one of the unit holders will not bring the Company to an end.
- **Art. 11.** For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

## Title III. Administration

- **Art. 12.** The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be unit holders of the company. The managers are appointed and removed ad nutum by the general meeting of unit holders, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.
- **Art. 13.** The board of managers may choose from among its unit holders a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unit holders.



The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or e-mail.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the managers present at such a meeting.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 15.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of unit holders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with the prior consent of the general meeting of unit holders, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the unit holders of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

- **Art. 16.** Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers including the signature of one manager having A signatory powers and one having B signatory powers and in case of a sole manager by the single signature of such sole manager. The Company may also be validly bound by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the Company.
- **Art. 17.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.
- **Art. 18.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of each year.
- **Art. 19.** The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the Unit Holders at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital of the Company.

The general meeting of Unit Holders, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- 1. Interim accounts are established by the managers,
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward,
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the Unit Holders,
- 4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.



The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Unit Holders. In the event that the Unit Holders determine to distribute funds, the determination of the amount of such distribution is subject to the following provisions of this article.

The holders of the Ordinary Corporate Units are entitled to an annual fixed dividend in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the par value of the Ordinary Corporate Units held by them.

The holders of the A Corporate Units are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of Class A1 Corporate Units shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A1 Corporate Units held by them, then,
- the holders of Class A2 Corporate Units shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class A2 Corporate Units held by them, then
- the holders of Class A3 Corporate Units shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class A3 Corporate Units held by them, then
- the holders of Class A4 Corporate Units shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class A4 Corporate Units held by them, then
- the holders of Class A5 Corporate Units shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class A5 Corporate Units held by them, then
- the holders of Class A6 Corporate Units shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class A6 Corporate Units held by them, then
- the holders of Class A7 Corporate Units shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class A7 Corporate Units held by them, then
- the holders of Class A8 Corporate Units shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the class A8 Corporate Units held by them, then
- the holders of Class A9 Corporate Units shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the class A9 Corporate Units held by them, then
- the holders of Class A10 Corporate Units shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the class A10 Corporate Units held by them

Any balance shall be allocated to the holder(s) of the A Corporate Units in issue pursuant to a decision taken by the general meeting of Unit Holders.

If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

The board of managers may decide to pay interim dividends to the sole partner or the partners, as applicable, before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg Company Law, as amended from time to time, or these Articles, and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the sole unit holder or the relevant Unit Holders, as applicable.

## Title IV. Winding up - Liquidation

- **Art. 20.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Unit Holders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.
- **Art. 21.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended."

## Sixth resolution

The Unit Holders resolved to authorize any manager of the Company to do everything necessary and incidental to the above resolutions, namely to create and/or amend the register of the Unit Holders referring to those Corporate Units issued and outstanding representing the entire corporate capital of the Company.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven thousand four hundred Euros.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.



WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After having read the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, previously named, the said proxy-holder signed together with Us the notary the present deed.

## Ci-après la traduction française de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'année deux mille quinze, le troisième jour du mois de juillet;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

#### ONT COMPARU:

- 1. Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon les lois des Iles Cayman et dont le siège est situé dans les locaux de la société Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman (désigné ci-après comme «PECPI III»),
- 2. Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon les lois des Iles Cayman et dont le siège est situé dans les locaux de la société Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman (désigné ci-après comme «PECPI A»),
- 3. Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon les lois des Iles Cayman et dont le siège est situé dans les locaux de la société Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman (désigné ci-après comme «PECPI B»),
- 4. Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon les lois des Iles Cayman et dont le siège est situé dans les locaux de la société Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman (désigné ci-après comme «PECPI C»),
- 5. Platinum Pearl Principals International (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon les lois des Iles Cayman et dont le siège est situé dans les locaux de la société Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman (désigné ci-après comme «PPPI»),

(collectivement, les "Associés");

Dûment représentés par Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée du 26 Juin 2015.

Lesdites parties comparantes, représentées de la manière décrite ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant de noter qu'elles sont les détenteurs des parts sociales (les «Associés») de la société «Pearl JV Holding S.à r.l.», ayant son siège social au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195698, (ci-après, la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 mai 2015 sous le numéro 1271 page 61000.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant de noter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les Associés ont décidé de créer dix (10) catégories de parts sociales en plus des parts sociales ordinaires existantes de manière à ce que le capital social soit dorénavant divisé de la manière suivante: (i) des parts sociales ordinaires, (ii) des parts sociales de catégorie A1, (iii) des parts sociales de catégorie A2, (iv) des parts sociales de catégorie A3, (v) des parts sociales de catégorie A4, (vi) des parts sociales de catégorie A5, (vii) des parts sociales de catégorie A6, (viii) des parts sociales de catégorie A7, (ix) des parts sociales de catégorie A9, (xi) des parts sociales de catégorie A9, (xi) des parts sociales de catégorie A10.

#### Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million trois cent dix mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.310.000,-) pour l'amener de son montant actuel de quinze mille Dollars des Etats-Unis (USD 15.000,-) à un montant d'un million trois cent vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.325.000,-) représenté par (i) trente-deux millions cinq cent mille (32.500.000) de parts sociales ordinaires, (ii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A1, (iii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A2, (iv) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A3, (v) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A5, (vii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A6, (viii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A7, (ix) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A8, (x) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A9, (xi) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A10, d'une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune.

#### Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre (i) trente-et-une millions (31.000.000) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, (ii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A1 avec une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, (iii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A2 avec une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, (iv) dix



millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A3 avec une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, (v) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A4 avec une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, (vi) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A5 avec une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, (vii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A6 avec une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, (viii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A7 avec une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, (ix) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A8 avec une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, (x) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A9 avec une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, (xi) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A10 avec une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune. Les droits et obligations liés à ces nouvelles parts sociales sont définis ci-dessous.

#### Souscription et libération

1. Apparaît maintenant Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par PECPI III, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 26 Juin 2015.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de PECPI III à:

- (i) 22.669.888 parts sociales ordinaires,
- (ii) 7.316.633 parts sociales de catégorie A1 et 18,690667% de 2 parts sociales de catégorie A1 détenues en indivision nouvelles émises,
- (iii) 7.316.633 parts sociales de catégorie A2 et 18,690667% de 2 parts sociales de catégorie A2 détenues en indivision nouvelles émises,
- (iv) 7.316.633 parts sociales de catégorie A3 et 18,690667% de 2 parts sociales de catégorie A3 détenues en indivision nouvelles émises,
- (v) 7.316.633 parts sociales de catégorie A4 et 18,690667% de 2 parts sociales de catégorie A4 détenues en indivision nouvelles émises.
- (vi) 7.316.633 parts sociales de catégorie A5 et 18,690667% de 2 parts sociales de catégorie A5 détenues en indivision nouvelles émises,
- (vii) 7.316.633 parts sociales de catégorie A6 et 18,690667% de 2 parts sociales de catégorie A6 détenues en indivision nouvelles émises,
- (viii) 7.316.633 parts sociales de catégorie A7 et 18,690667% de 2 parts sociales de catégorie A7 détenues en indivision nouvelles émises,
- (ix) 7.316.633 parts sociales de catégorie A8 et 18,690667% de 2 parts sociales de catégorie A8 détenues en indivision nouvelles émises,
- (x) 7.316.633 parts sociales de catégorie A9 et 18,690667% de 2 parts sociales de catégorie A9 détenues en indivision nouvelles émises,
- (xi) 7.316.633 parts sociales de catégorie A10 et 18,690667% de 2 parts sociales de catégorie A10 détenues en indivision nouvelles émises, dans le capital social de la Société,

en contrepartie d'un apport en nature consistant en une partie d'une créance s'élevant au moins à vingt-deux millions huit cent soixante-six mille deux cent trente-huit Dollars des Etats-Unis et trente-trois cents (USD 22.866.238,33) détenue par PECPI III à l'encontre de la Société (l'«Apport 1»).

Il résulte des comptes intérimaires de Pearl JV Holding S.à r.l. en date du 25 juin 2015 que PECPI III détient une créance envers la Société d'un montant total de vingt-deux millions huit cent soixante-six mille deux cent trente-huit Dollars des Etats-Unis et trente-trois cents (USD 22.866.238,33).

Ayant pris connaissance de l'apport en nature décrit ci-dessus, les Associés décident à l'unanimité d'accepter et de confirmer la validité de la souscription et de la libération.

2. Apparaît maintenant Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par PECPI A, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2015.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de PECPI A à:

- (i) 1.708.666 parts sociales ordinaires,
- (ii) 551.466 parts sociales de catégorie A1 et 33,333333% de 2 parts sociales de catégorie A1 détenues en indivision nouvelles émises,
- (iii) 551.466 parts sociales de catégorie A2 et 33,333333% de 2 parts sociales de catégorie A2 détenues en indivision nouvelles émises,
- (iv) 551.466 parts sociales de catégorie A3 et 33,333333% de 2 parts sociales de catégorie A3 détenues en indivision nouvelles émises,
- (v) 551.466 parts sociales de catégorie A4 et 33,333333% de 2 parts sociales de catégorie A4 détenues en indivision nouvelles émises,



- (vi) 551.466 parts sociales de catégorie A5 et 33,333333% de 2 parts sociales de catégorie A5 détenues en indivision nouvelles émises,
- (vii) 551.466 parts sociales de catégorie A6 et 33,333333% de 2 parts sociales de catégorie A6 détenues en indivision nouvelles émises,
- (viii) 551.466 parts sociales de catégorie A7 et 33,333333% de 2 parts sociales de catégorie A7 détenues en indivision nouvelles émises,
- (ix) 551.466 parts sociales de catégorie A8 et 33,333333% de 2 parts sociales de catégorie A8 détenues en indivision nouvelles émises,
- (x) 551.466 parts sociales de catégorie A9 et 33,333333% de 2 parts sociales de catégorie A9 détenues en indivision nouvelles émises,
- (xi) 551.466 parts sociales de catégorie A10 et 33,333333% de 2 parts sociales de catégorie A10 détenues en indivision nouvelles émises, dans le capital social de la Société,

en contrepartie d'un apport en nature consistant en une partie d'une créance s'élevant au moins à un million sept cent vingt-trois mille quatre cent soixante-six Dollars des Etats-Unis et vingt-neuf cents (USD 1.723.466,29) détenue par PECPI A à l'encontre de la Société (l'«Apport 2»).

Il résulte des comptes intérimaires de Pearl JV Holding S.à r.l. en date du 25 juin 2015 que PECPI A détient une créance envers la Société d'un montant total d'un million sept cent vingt-trois mille quatre cent soixante-six Dollars des Etats-Unis et vingt-neuf cents (USD 1.723.466,29).

Ayant pris connaissance de l'apport en nature décrit ci-dessus, les Associés décident à l'unanimité d'accepter et de confirmer la validité de la souscription et de la libération.

3. Apparaît maintenant Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par PECPI B, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2015.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de PECPI B à:

- (i) 2.353.535 parts sociales ordinaires,
- (ii) 759.595 parts sociales de catégorie A1 et 47,976000% de 2 parts sociales de catégorie A1 détenues en indivision nouvelles émises,
- (iii) 759.595 parts sociales de catégorie A2 et 47,976000% de 2 parts sociales de catégorie A2 détenues en indivision nouvelles émises,
- (iv) 759.595 parts sociales de catégorie A3 et 47,976000% de 2 parts sociales de catégorie A3 détenues en indivision nouvelles émises,
- (v) 759.595 parts sociales de catégorie A4 et 47,976000% de 2 parts sociales de catégorie A4 détenues en indivision nouvelles émises,
- (vi) 759.595 parts sociales de catégorie A5 et 47,976000% de 2 parts sociales de catégorie A5 détenues en indivision nouvelles émises,
- (vii) 759.595 parts sociales de catégorie A6 et 47,976000% de 2 parts sociales de catégorie A6 détenues en indivision nouvelles émises,
- (viii) 759.595 parts sociales de catégorie A7 et 47,976000% de 2 parts sociales de catégorie A7 détenues en indivision nouvelles émises,
- (ix) 759.595 parts sociales de catégorie A8 et 47,976000% de 2 parts sociales de catégorie A8 détenues en indivision nouvelles émises,
- (x) 759.595 parts sociales de catégorie A9 et 47,976000% de 2 parts sociales de catégorie A9 détenues en indivision nouvelles émises,
- (xi) 759.595 parts sociales de catégorie A10 et 47,976000% de 2 parts sociales de catégorie A10 détenues en indivision nouvelles émises, dans le capital social de la Société,

en contrepartie d'un apport en nature consistant en une partie d'une créance s'élevant au moins à un montant de deux millions trois cent soixante-treize mille neuf cent vingt Dollars des Etats-Unis et cinquante-sept cents (USD 2.373.920,57) détenue par PECPI B à l'encontre de la Société (l'«Apport 3»).

Il résulte des comptes intérimaires de Pearl JV Holding S.à r.l. en date du 25 juin 2015 que PECPI B détient une créance envers la Société d'un montant total deux millions trois cent soixante-treize mille neuf cent vingt Dollars des Etats-Unis et cinquante-sept cents (USD 2.373.920,57).

Ayant pris connaissance de l'apport en nature décrit ci-dessus, les Associés décident à l'unanimité d'accepter et de confirmer la validité de la souscription et de la libération.

4. Apparaît maintenant Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par PECPI C, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2015.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de PECPI C à:

- (i) 2.392.910 parts sociales ordinaires nouvelles émises
- (ii) 772.304 parts sociales de catégorie A1 nouvelles émises



- (iii) 772.304 parts sociales de catégorie A2 nouvelles émises,
- (iv) 772.304 parts sociales de catégorie A3 nouvelles émises,
- (v) 772.304 parts sociales de catégorie A4 nouvelles émises,
- (vi) 772.304 parts sociales de catégorie A5 nouvelles émises,
- (vii) 772.304 parts sociales de catégorie A6 nouvelles émises,
- (viii) 772.304 parts sociales de catégorie A7 nouvelles émises,
- (ix) 772.304 parts sociales de catégorie A8 nouvelles émises,
- (x) 772.304 parts sociales de catégorie A9 nouvelles émises,
- (xi) 772.304 parts sociales de catégorie A10 nouvelles émises, dans le capital social de la Société,

en contrepartie d'un apport en nature consistant en une partie d'une créance s'élevant au moins à deux millions quatre cent treize mille six cent trente-cinq Dollars des Etats-Unis et trente-deux cents (USD 2.413.635,32) détenue par PECPI C à l'encontre de la Société (l'«Apport 4»).

Il résulte des comptes intérimaires de Pearl JV Holding S.à r.l. en date du 25 juin 2015 que PECPI C détient une créance envers la Société d'un montant total de deux millions quatre cent treize mille six cent trente-cinq Dollars des Etats-Unis et trente-deux cents (USD 2.413.635,32).

Ayant pris connaissance de l'apport en nature décrit ci-dessus, les Associés décident à l'unanimité d'accepter et de confirmer la validité de la souscription et de la libération.

5. Apparaît maintenant Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommé par PPPI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2015.

Le comparant prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte de PPPI à:

- (i) 1.875.000 parts sociales ordinaires nouvelles émises
- (ii) 600.000 parts sociales de catégorie A1 nouvelles émises
- (iii) 600.000 parts sociales de catégorie A2 nouvelles émises,
- (iv) 600.000 parts sociales de catégorie A3 nouvelles émises,
- (v) 600.000 parts sociales de catégorie A4 nouvelles émises,
- (vi) 600.000 parts sociales de catégorie A5 nouvelles émises,
- (vii) 600.000 parts sociales de catégorie A6 nouvelles émises,
- (viii) 600.000 parts sociales de catégorie A7 nouvelles émises, (ix) 600.000 parts sociales de catégorie A8 nouvelles émises,
- (x) 600.000 parts sociales de catégorie A9 nouvelles émises,
- (xi) 600.000 parts sociales de catégorie A10 nouvelles émises, dans le capital social de la Société,

en contrepartie d'un apport en nature consistant en une partie d'une créance s'élevant au moins à un million huit cent soixante-quinze mille cent quarante-quatre Dollars des Etats-Unis et vingt-neuf cents (USD 1.875.144,29) détenue par PPPI à l'encontre de la Société (l'«Apport 5»).

Il résulte des comptes intérimaires de Pearl JV Holding S.à r.l. en date du 25 juin 2015 que PPPI détient une créance envers la Société d'un montant total d'un million huit cent soixante-quinze mille cent quarante-quatre Dollars des Etats-Unis et vingt-neuf cents (USD 1.875.144,29).

Ayant pris connaissance de l'apport en nature décrit ci-dessus, les Associés décident à l'unanimité d'accepter et de confirmer la validité de la souscription et de la libération.

Les Associés se réunissent après la présente assemblée générale extraordinaire afin de décider des droits de vote liés aux parts sociales détenues en indivision.

Les Apport 1, Apport 2, Apport 3, Apport 4 et Apport 5 seront ci-après définis ensemble comme les «Apports».

Il résulte du rapport d'évaluation que la juste valeur des Apports s'élève au moins à trente-et-un millions deux cent cinquante-deux mille quatre cent quatre Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt cents (USD 31.252.404,80). Une copie des comptes intérimaires et du rapport d'évaluation après avoir été signés ne varietur, resteront annexés à ce document pour des raisons d'enregistrement.

## Quatrième résolution

PECPI III et PECPI B, représentées comme mentionné ci-dessus, étant les détenteurs d'une (1) part sociale ordinaire tenue en indivision dans le capital de la Société préalablement à l'augmentation de capital susmentionnée, décident de reconnaître qu'un réajustement de la propriété de la part sociale ordinaire détenue en indivision est nécessaire en vue des Apports.

En plus PECPI III et PECPI B décident d'approuver qu'une (1) part sociale nouvellement émise se tiendra également en indivision en vue desdits Apports. Par conséquent, compte tenu des Apports mentionnés ci-dessus les deux (2) parts sociales ordinaires seront détenues en indivision par PECPI III, PECPI A et PECPI B. La répartition des deux (2) parts sociales ordinaires tenues en indivision sera, en vue des Apports mentionnés ci-dessus, comme suit:



- (i) PECPI III tiendra 23.244665% de deux parts sociales ordinaires tenues en indivision;
- (ii) PECPI A tiendra 33.333334% de deux parts sociales ordinaires tenues en indivision; et
- (iii) PECPI B tiendra 43.422001% de deux parts sociales ordinaires tenues en indivision.

Les Associés décident à l'unanimité d'accepter et d'approuver une telle propriété des deux (2) parts sociales ordinaires détenues en indivision en vue des Apports.

#### Cinquième résolution

Suite à l'émission de nouvelles parts sociales, à la souscription et libération faites par et aux Associés, ceux-ci ont décidé de procéder à la refonte globale des statuts de la Société qui seront dorénavant lus comme suit:

## «Titre préliminaire. Définitions

Pour les besoins des Statuts, les définitions suivantes doivent s'appliquer à moins qu'il en soit disposé autrement:

«Associés» désigne les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné, et «Associé» sera interprété de la même manière «Comptes Intérimaires» désigne les comptes intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

«Catégorie Rachetée» désigne une catégorie de Parts Sociales A rachetée et annulée pendant sa Période de Rachat et d'Annulation.

«Comptes Intérimaires» désigne les comptes intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

«Date Comptable Intérimaire» désigne une date commençant au plus tôt trente (30) jours et pas plus tard que dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales A concernée.

«Liquidités Disponibles» désigne (i) l'ensemble des fonds détenus en banque par la Société (à l'exception de la trésorerie laissée en dépôt à terme dont l'échéance résiduelle est supérieure à six mois), (ii) des instruments du marché monétaire prêts à être négociés, des obligations et billets et de tout type de créance qui, de l'avis des Gérant(s), seront payés à la Société à court terme, soustraction faite de tout endettement ou autres dettes de la Société payables dans un laps de temps de moins de six mois, et déterminé en fonction des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Rachat et d'Annulation en question ou, selon le cas, à la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation, et (iii) tout autre actif tel que des parts sociales, réserves ou titres de toute autre sorte détenus par la Société.

«Montant Disponible» désigne, en relation avec la catégorie de Parts Sociales A concernée, le montant total des bénéfices nets de la Société, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable (incluant, afin d'éviter tout doute, la réserve relative à la prime d'émission) et (ii) selon le cas, du montant de la réduction du capital social et de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales A à annuler, mais diminué de (a) toute perte (comprenant les pertes reportées) exprimée en positif, (b) de toute somme à placer dans la(les) réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, (c) de tout dividende auquel les détenteurs des Parts Sociales ont droit conformément à l'Article 19 (le droit à dividende étant exprimé sous le vocable «OD» et le droit à profit sous le vocable «PE»), chaque fois de la manière dont cela est indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (sans double comptabilisation) de sorte que:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)

Etant entendu que:

AA= Montant disponible;

NP= Bénéfices nets de la Société (comprenant les bénéfices reportés à nouveau);

P = Prime d'émission et réserves librement distribuables;

CR = montant de la réduction du capital social et de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales A à annuler, dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles en conformité avec la loi;

L= Pertes (comprenant les pertes reportées à nouveau, le cas échéant) exprimées en positif;

LR= toute somme à placer dans la (les) réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts;

OD= tout dividende annuel auquel les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires ont droit conformément aux Statuts;

PE= droit au résultat (le dividende annuel auquel les détenteurs des Parts Sociales ont droit conformément à l'article 19).

«Montant Total d'Annulation» désigne un montant ne dépassant pas le Montant Disponible relatif à la Période de Rachat et d'Annulation en question (ou selon le cas la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation), à la condition que ce Montant d'Annulation ne soit pas supérieur aux Liquidités Disponibles relatives à la Période de Rachat et d'Annulation (ou à la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation).

«Parts Sociales» désigne les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Catégorie A mentionnées ci-après ensemble.

«Parts Sociales de Catégorie A» désigne toutes les Parts Sociales de Catégorie A1 à A10, d'une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, représentant le capital social de la Société et disposant des droits tels que définis dans les présents statuts.

«Parts Sociales Ordinaires» désigne les parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, représentant le capital social de la Société et disposant des droits tels que définis aux présents statuts.



«Valeur d'Annulation par Part Sociale» désigne le montant d'annulation par Part Sociale A à l'intérieur de la catégorie à rembourser aux Associés.

## Titre I er . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

- **Art. 1** er . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée sous le nom de «Pearl JV Holding S.à r.l.» (ciaprès la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.
  - Art. 3. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds de placement luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titres, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelle que nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devises, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

## Titre II. Capital Social

## Art. 5.

- 1. Le capital social est fixé un million trois cent vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 1.325.000,-) représenté par (i) trente-deux millions cinq cent mille (32.500.000) de parts sociales ordinaires, (ii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A1, (iii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A2, (iv) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A4, (vi) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A4, (vi) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A6, (viii) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A7, (ix) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A8, (x) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A9, (xi) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A9, (xi) dix millions (10.000.000) de parts sociales de catégorie A10, toutes avec une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0.01) chacune.
- 2. La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler les Parts Sociales de Catégorie A conformément à ce que prévoit la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et les dispositions du présent article.
- 3. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales de Catégorie A par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales de Catégorie A émises dans cette/ces catégorie(s), conformément aux dispositions du présent article. Dans le cas de plusieurs rachats et d'annulations de plusieurs catégories de Parts Sociales A, ces annulations et rachats se feront selon un ordre numérique (en commençant par les Parts



Sociales de Catégorie A1) et durant les périodes suivantes (chacune étant définie ci-après comme une «Période de Rachat et d'Annulation»):

- les Parts Sociales de Catégorie A1 ne peuvent être rachetées et annulées qu'entre la date de leur émission et le 31 décembre 2015;
- les Parts Sociales de Catégorie A2 ne peuvent être rachetées et annulées qu'entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016;
- les Parts Sociales de Catégorie A3 ne peuvent être rachetées et annulées qu'entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2017:
- les Parts Sociales de Catégorie A4 ne peuvent être rachetées et annulées qu'entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018;
- les Parts Sociales de Catégorie A5 ne peuvent être rachetées et annulées qu'entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2019;
- les Parts Sociales de Catégorie A6 ne peuvent être rachetées et annulées qu'entre le 1 er janvier 2020 et le 31 décembre 2020;
- les Parts Sociales de Catégorie A7 ne peuvent être rachetées et annulées qu'entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2021;
- les Parts Sociales de Catégorie A8 ne peuvent être rachetées et annulées qu'entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2022;
- les Parts Sociales de Catégorie A9 ne peuvent être rachetées et annulées qu'entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023;
- les Parts Sociales de Catégorie A10 ne peuvent être rachetées et annulées qu'entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2024.

Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales A n'est pas rachetée et annulée dans sa Période de Rachat et d'Annulation respective, les dates de cette Période de Rachat et d'Annulation pour cette catégorie de Parts Sociales A doivent être étendus à une nouvelle période de rachat et d'Annulation d'une année commençant après la fin de la Période de Rachat et d'Annulation A10 (la «Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation») (ou selon le cas, la date suivant la fin de la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation immédiatement précédente d'une autre catégorie) et prenant fin au plus tard une année après la date de début de cette Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation. Les parts sociales A non rachetées et non annulées dans leurs périodes respectives doivent être répertoriées de la catégorie A1 à la catégorie A10, (dans la mesure où elles n'auront pas été rachetées et annulées auparavant).

- 4. Si une catégorie de Parts Sociales de Catégorie A est rachetée et annulée pendant sa Période de Rachat et d'Annulation (une "Catégorie Rachetée"), la date de début de la Période de Rachat et d'Annulation de la prochaine Catégorie de Parts Sociales de Catégorie A à racheter (la "Prochaine Période de Rachat et d'Annulation") devra être avancée au premier jour ouvrable après le jour à partir duquel les Parts Sociales ainsi Rachetées sont rachetées et annulées, tandis que la date de clôture de la Prochaine Période de Rachat et d'Annulation restera inchangée de sorte que la Prochaine Période de Rachat et d'Annulation est étendue (ainsi, par exemple, si la catégorie des Parts Sociales de Catégorie A1 est rachetée au 1 er septembre 2015, la Période de Rachat et d'Annulation à l'égard des Parts Sociales de Catégorie A2 sera fixée du 2 septembre 2015 au 31 décembre 2017).
- 5. En cas de réduction du capital social par le biais d'une opération de rachat et d'annulation d'une catégorie de Parts Sociales de Catégorie A donne droit à ses détenteurs au Montant Disponible (comme précédemment défini) au pro rata de leur détention (ne pouvant toutefois pas dépasser le Montant Total D'Annulation) et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A de la catégorie ainsi rachetée et annulée des Parts Sociales A auront droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale A de la catégorie concernée détenue par eux ainsi rachetée et annulée.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales A émises dans la catégorie de Parts Sociales de Catégorie A à racheter et à annuler. Le Montant Total d'Annulation pourra être acquitté par la Société en argent ou en nature or par compensation.

Le Montant Total d'Annulation doit être un montant déterminé par le(s) Gérant(s) sur base des Comptes Intérimaires pertinents conformément aux dispositions de l'Article 19 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation par catégorie de Parts Sociales de Catégorie A donnée sera égal au Montant Disponible de la catégorie en question au moment du rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales donnée, à condition cependant que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible et pourvu que ce dernier montant ne soit pas supérieur au montant des Liquidités Disponibles relatif à la Période de Rachat et d'Annulation respective ou selon le cas, la Nouvelle Période de Rachat et d'Annulation. Au moment du rachat et d'annulation des parts sociales de la catégorie de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

6. Tout montant de prime d'émission payé en supplément de la valeur nominale des Parts Sociales sera alloué à un compte de prime de réserve disponible à la libre disposition de la Société.



7. La Société peut, sans restriction aucune, accepter des fonds ou tout autre apport sans émission de Parts Sociales ou autres titres en échange de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'usage donné à l'un de ces comptes seront prises par le(s) Associé(s) conformément à la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et aux présents Statuts. Afin de lever tout doute, une telle décision peut, mais ne doit pas nécessairement allouer tout montant ainsi apporté à la disposition de l'apporteur.

**Art. 6.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entièreté des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des associés se réunira sur convocation notifiée huit jours en avance par le président du conseil de gérance ou par deux des gérants nommés. La convocation énonce l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les associés ont le même effet que des résolutions votées en assemblée des associés.

Tout associé peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part sociale; si une part sociale est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts sociales existantes.

Les parts sociales peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfert, vend, confère, met en gage ou cède une ou plusieurs de ses parts sociales du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

L'assemblée générale peut accepter des apports au compte de prime d'émission ou d'autres apports en capitaux propres sans émission de nouvelles parts sociales.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1 <sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.



- Art. 10. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

#### Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et librement révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

**Art. 13.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les gérants présents à une telle réunion.

**Art. 14.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

- Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants incluant la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature B et en cas de gérant unique par la seule signature de ce gérant unique. La Société peut également être valablement engagée par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par la Société.
- **Art. 17.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.
  - Art. 18. L'année comptable commencera le premier janvier et se terminera le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 19.** A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.



L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
- 2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
- 3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
- 4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant de cette distribution seront prises par les Associés. Dans le cas où les Associés décideraient de procéder à une distribution de fonds, la détermination du montant de cette distribution est soumise aux dispositions suivantes du présent article.

Les titulaires de Parts Sociales Ordinaires ont droit à un dividende fixe annuel d'un montant de zéro virgule cinquantecinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent.

Les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A ont droit aux dividendes annuels fixes suivants:

- les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A1 ont le droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A1 qu'ils détiennent, puis,
- les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A2 ont le droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A2 qu'ils détiennent, puis,
- les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A3 ont le droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A3 qu'ils détiennent, puis
- les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A4 ont le droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A4 qu'ils détiennent, puis,
- les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A5 ont le droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale de Parts Sociales de Catégorie A5 qu'ils détiennent,
- les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A6 ont le droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A6 qu'ils détiennent, puis
- les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A7 ont le droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A7 qu'ils détiennent,
- les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A8 ont le droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A8 qu'ils détiennent,
- les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A9 ont le droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A9 qu'ils détiennent,
- les titulaires de Parts Sociales de Catégorie A10 ont le droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A10 qu'ils détiennent,

Tout solde sera attribué au(x) titulaire(s) des Parts Sociales de Catégorie A en question conformément à une décision prise par l'assemblée générale des Associés.

Si les dividendes mentionnés ci-dessus ne sont pas déclarés ou versés pendant une ou plusieurs années particulières, les droits aux dividendes fixes continuent de courir.

Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes à l'Associé Unique ou aux Associés, le cas échéant, avant la fin de l'exercice fiscal, sur la base d'un relevé de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes destinées à être allouées à une réserve à établir conformément à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou aux présents statuts, et que (ii) toute somme distribuée qui ne correspondrait pas à des bénéfices réellement acquis pourra être récupérée auprès de l'Associé Unique ou des Associés concernés, le cas échéant.

## Titre IV. Dissolution - Liquidation

- **Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.
- **Art. 21.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»



#### Sixième résolution

Les Associés ont décidé d'autoriser tout gérant de la Société à effectuer toutes les actions nécessaires ou souhaitables en relation avec les résolutions ci-dessus, notamment de créer et/ou de modifier le registre des Associés en rapport avec les parts sociales émises et existantes, représentant la totalité du capital social de la Société.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept mille quatre cents euros.

#### Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. MARQUES GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 9 juillet 2015. 2LAC/2015/15423. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

#### POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130959/1134.

(150140760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

#### PATRIZIA Acquihold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 3.177.970,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 166.030.

Im Jahr zweitausendfünfzehn, den achten Tag des Monats Juli um 11.00 Uhr;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

## **ERSCHIEN**

CARL Lux SCS, eine Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 177277 (der Alleinige Anteilsinhaber),

vertreten durch ihren Komplementär, CARL Lux Coop S.A., einer Genossenschaft in der Form einer Aktiengesellschaft (société coopérative organisée comme une société anonyme) luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister Nummer B 174944,

hier rechtmäßig vertreten durch deren alleiniges Verwaltungsratsmitglied, Herrn Dr. Bernhard ENGELBRECHT, Geschäftsführer, mit Geschäftsadresse in L-1222 Luxemburg, 2-4, rue Beck.

Der Alleinige Anteilseigner hat sodann den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

- (1) die erscheinende Person ist alleiniger Anteilsinhaber der PATRIZIA Acquihold S.à r.l., eine in Luxemburg eingetragenen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxemburg, gegründet am 2. Dezember 2011 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen durch Notar Francis KESSE-LER, mit dem damaligen Amtssitz in Esch/Alzette (Großherzogtum Luxemburg), veröffentlicht im offiziellen Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) Nummer 456 vom 21. Februar 2012 und registriert im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 166030 (die Gesellschaft).
- (2) Die Statuten der Gesellschaft sind mehrmals abgeändert worden und zuletzt gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 1. Juli 2015, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C.
- (3) Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ist festgelegt auf 180.240,- EUR (hundertachtzigtausendzweihundertvierzig Euro), eingeteilt in 18.024.000 (achtzehn Millionen vierundzwanzigzausend) Anteile mit einem Nennwert von je 0,01 EUR (einem Eurocent).
- (4) Wie aus dem als Anhang beigefügten Auszug der Gesellschaft ausgestellt durch das luxemburgische Handels- und Gesellschaftsregister, ersichtlich, hält der Alleinige Anteilsinhaber alle Anteile an der Gesellschaft.

#### 1. TAGESORDNUNG



- 1.1 Verzicht auf die Einberufungsformalitäten.
- 1.2 Erhöhung des Gesellschaftskapitals auf 3.177.970 EUR und die damit verbundenen, nachfolgenden Beschlüsse:
- (a) Durchführung einer Kapitalerhöhung und Ausgabe von Neuanteilen;
- (b) Zeichnung und Einzahlung der Neuanteile;
- (c) Änderung des Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft (die Satzung); und
- (d) Abänderung des Anteilsregisters der Gesellschaft und Erteilung entsprechender Vollmachten an jeden Geschäftsführer der Gesellschaft, im Namen der Gesellschaft die Eintragung der neu ausgegebenen Anteile in das Anteilsregister vorzunehmen.
  - 1.3 Verschiedenes.
  - 2. SODANN FASST DER ALLEINIGE ANTEILSINHABER DIE FOLGENDEN BESCHLÜSSE:

#### Erster Beschluss

Der Alleinige Anteilsinhaber beschließt, da die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals in der Versammlung vertreten ist, auf die Einberufungsformalitäten zu verzichten; der Anteilseigner betrachtet sich als rechtmäßig einberufen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im Voraus übermittelt wurde.

#### Zweiter Beschluss

Der Alleinige Anteilsinhaber beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von 2.997.730 EUR zu erhöhen, um so das Gesellschaftskapital von bislang 180.240 EUR auf 3.177.970 EUR aufzustocken. Die Kapitalerhöhung erfolgt durch die Ausgabe von 299.773.00 Anteilen mit einem Nennwert von jeweils 0,01 EUR (die Neuanteile).

Sodann erfolgt die Zeichnung und Einzahlung der Neuanteile durch den Alleinigen Anteilseigner:

## Zeichnung - Einzahlung

Die CARL Lux SCS, vorbezeichnet und vertreten wie hier erwähnt, erklärt hiermit, (i) 299.773.000 neu ausgegebene Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von jeweils 0,01 EUR zu zeichnen und (ii) diese voll einzuzahlen durch eine Sacheinlage in Form der Abtretung des Anspruchs auf Abtretung (a) jeweils eines Kommanditanteils (jeweils einschließlich sämtlicher Gesellschafterkonten und des Anteils der Gewinnrücklagen gehalten durch die Carl-A Immo und die Carl-B Immo (wie untenstehend definiert)) an der Süddeutsche Wohnen Management Holding GmbH & Co. KG, eine nach deutschem Recht bestehenden Kommanditgesellschaft, mit Gesellschaftssitz in Katharinenstraße 20, 70182 Stuttgart, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Stuttgart unter HRA 724892 (die SWMH) (die SWMH Anteile), gehalten durch (aa) die Carl A-Immo GmbH & Co. KG, eine Kommanditgesellschaft deutschen Rechts, mit Geschäftsanschrift in Parktower, Bockenheimer Anlage 44, 60322 Frankfurt am Main, Deutschland, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts München unter HRA 98399 (die Carl A-Immo) und (bb) Carl B-Immo GmbH & Co. KG, eine Kommanditgesellschaft deutschen Rechts, mit Geschäftsanschrift in Parktower, Bockenheimer Anlage 44, 60322 Frankfurt am Main, Deutschland, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts München unter HRA 98542 (die Carl B-Immo) gemäß dem Einbringungsvertrag zwischen der Gesellschaft, dem Alleinigen Anteilsinhaber, der Carl-A Immo und der Carl-B Immo, (b) eines Kommanditanteils an der Süddeutsche Wohnen Service Holding GmbH & Co. KG, einer Kommanditgesellschaft deutschen Rechts, mit Geschäftsanschrift in Katharinenstraße 20, 70182 Stuttgart, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Stuttgart unter HRA 728450 (die SWSH KG) gehalten durch die Carl HR GmbH & Co. KG, einer Kommanditgesellschaft deutschen Rechts, mit Geschäftsanschrift in Parktower, Bockenheimer Anlage 44, 60322 Frankfurt am Main, Deutschland, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts München unter HRA 98419 (die Carl HR KG), einschließlich sämtlicher Rechte und Pflichten, insbesondere sämtlicher Forderungen und Verbindlichkeiten aus Gesellschafterkonten und des Anteils an den Gewinnrücklagen (die SWSH KG Anteile) und (c) aller Gesellschaftsanteile an der Carl HR AcquiCo GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Geschäftsanschrift Katharinenstraße 20, 70182 Stuttgart, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Stuttgart unter Nummer HRB 744441 (die Carl HR GmbH) gehalten durch die Patrizia Immobilien AG, einer Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Geschäftsanschrift in Fuggerstr. 26, 86150 Augsburg, Deutschland, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts München unter HRB 19478 (die Patrizia AG), einschließlich sämtlicher Rechte und Pflichten, insbesondere sämtlicher Forderungen und Verbindlichkeiten aus Gesellschafterkonten und des Anteils an den Gewinnrücklagen (die Carl HR GmbH Anteile, zusammen mit den SWMH Anteilen und den SWSH KG Anteilen, die Anteile).

Der Alleinige Anteilsinhaber bestätigt, dass der Anspruch auf Abtretung der Anteile frei übertragbar ist.

Der Wert der Anteile entspricht der Kaufpreisverpflichtung die zwischen (i) dem Alleinigen Anteilsinhaber, (ii) der SWMH, (iii) der Deutsche Annington Acquisition Holding GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Geschäftsanschrift in Münsterstraße 248, 40470 Düsseldorf, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Düsseldorf unter HR B 56563, (iv) der Zett-Beteiligungs GmbH mit Geschäftsanschrift Schertlinstraße 23, 86159 Augsburg, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Augsburg unter HRB 28290 und (v) der Deutsche Annington Immobilien SE, mit Geschäftsanschrift in Philippstraße 3, 44803 Bochum, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Düsseldorf unter HR B 68115 gemäß dem am 14. Juni 2015 von Notar Dr. Jörg Michael Lang beurkundeten Kaufvertrag vereinbart wurde, welcher der gegenwärtigen Urkunde, als Anlage beigefügt bleibt.



Die Einzahlung wird in Höhe von 2.997.730 EUR dem Grundkapital der Gesellschaft und im Übrigen der Kapitalrücklage zugewiesen.

Damit hält der Alleinige Anteilsinhaber die gesamten 317.797.000 Anteile der Gesellschaft.

Der Alleinige Anteilinhaber beschließt dann Artikel 5 der Satzung wie folgt neu zu fassen:

"Das Kapital der Gesellschaft ist auf 3.177.970 EUR (drei Millionen einhundertsiebenundsiebzigtausend neunhundertsiebzig Euro) festgesetzt, eingeteilt in 317.797.000 (dreihundertsiebzehn Millionen dreihundertsiebzehn Millionen siebenhundertsiebenundneunzigtausend) Anteile mit einem Nennwert von je 0,01 EUR (einem Eurocents)."

Der Alleinige Anteilsinhaber beschließt, das Anteilsregister der Gesellschaft gemäß der im obigen Beschluss durchgeführten Kapitalerhöhung zu ändern und jeden einzelnen Geschäftsführer der Gesellschaft zu ermächtigen, in Einzelvertretung mit seiner alleinigen Unterschrift im Namen der Gesellschaft die durch den zweiten Beschluss erforderlich gewordenen Änderungen im Anteilsregister der Gesellschaft vorzunehmen.

#### Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr dreitausendzwanzig Euro geschätzt.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde zum eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Nachdem das Dokument der anwesenden Person, die dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist vorgelesen wurde, hat die erschienene Person vorliegende Urkunde zusammen mit dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Signé: B. ENGELBRECHT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 14 juillet 2015. 2LAC/2015/15740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130994/115.

(150140929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

#### VIG Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 150.058.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth of July,

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Was held

An extraordinary general meeting of the shareholders of "VIG Solutions S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.058, incorporated pursuant to a notarial deed on 7 <sup>th</sup> December 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 <sup>th</sup> January 2010, number 95 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 26 <sup>th</sup> June 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2044 of 22 <sup>nd</sup> August 2013.

The meeting was opened at 3.55 p.m. with Ms Cheryl GESCHWIND, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Flora GIBERT, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Ana MARTINEZ DE LECEA NOAIN, private employee, residing professionally in Dudelange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the present meeting has the following:

## Agenda

- 1. Transfer of the registered office of the Company to L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain, Atrium Business Park, Extimus Building, with effect as from 29 <sup>th</sup> June 2015;
  - 2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company;
  - 3. Miscellaneous
- II. That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of



the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

- III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

#### First resolution

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company to L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain, Atrium Business Park, Extimus Building, with effect as from 29 th June 2015.

## Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall be read as follows:

"The Company's registered office is established in the municipality of Bertrange."

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the board of the meeting signed together with the notary this deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit juillet,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «VIG Solutions S.à r.l.», ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone IndustrielleWolser, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.058, constituée suivant acte notarié en date du 7 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 janvier 2010, numéro 95 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 26 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2044 du 22 août 2013.

L'assemblée est ouverte à 15.55 heures sous la présidence de Mme Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Flora GIBERT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Ana MARTINEZ DE LECEA NOAIN, employée privée, résidant professionnellement à Dudelange.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

## *Ordre du jour:*

- 1.- Transfert du siège social de la Société vers L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain, Atrium Business Park, Extimus Building, avec effet au 29 juin 2015.
  - 2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.
  - 3.- Divers.
- II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.



- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain, Atrium Business Park, Extimus Building, avec effet au 29 juin 2015.

#### Deuxième résolution

Par conséquent de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent

Signé: C. GESCHWIND, F. GIBERT, A. MARTINEZ DE LECEA NOAIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 13 juillet 2015. 1LAC/2015/21833. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131215/107.

(150140359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

## Urban Structures, Société Anonyme.

Siège social: L-2153 Luxembourg, 2, rue Antoine Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 178.226.

L'an deux mille quinze, le dix-sept juillet.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «URBAN STRUCTURES», avec siège social à L-1898 Kockelscheuer, 1, rue de Roeser, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 178226, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1923 du 8 août 2013 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31) chacune, que le capital est libérées à hauteur de 25% d'un montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.



II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

#### Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social vers L-2153 Luxembourg, 2, rue Antoine Meyer et modification afférente de la premier phrase de l'article quatre (4) des statuts.
  - 2.- Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-2153 Luxembourg, 2, rue Antoine Meyer et de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** (**Première phrase**). Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).» Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER. Bob PLEIN, Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 juillet 2015. Relation GAC/2015/6243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015131192/52.

(150141611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

## Samaro S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.905.

In the year two thousand fifteen, on the eighth of July,

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

#### There appeared

COFRA Holding AG, having its registered office at 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, registered with the UID-Register Schweiz under number CHE-111.788.290,

hereby represented by Mr Raf BOGAERTS, companies director, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

by virtue of a proxy given in Zug on 6 th July 2015.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of SAMARO S.à r.l., SPF, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 23.905, incorporated pursuant to a notarial deed dated 30 January 1986, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 95 of 23 April 1986 (hereafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 309 of 15 February 2011.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

## Agenda

- 1. Amendment of the articles of association of the Company, in particular to (i) delete all references to the SPF law in the articles and in the name of the Company, and to (ii) adapt and broaden the corporate object clause of the Company;
- 2. Transfer of the registered office of the Company with effect as from 1 December 2015 at Route d'Arlon 19/21 in Strassen, Luxembourg;



- 3. Subsequent amendments of the articles of association of the Company;
- 4. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

#### First resolution:

The general meeting resolves to delete all references to the SPF law in the articles of incorporation of the Company and to amend subsequently the name and the corporate object of the Company.

#### Second resolution:

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company to 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, with effect on 1 st December 2015.

#### Third resolution:

As a consequence of the above taken resolutions, the general meeting resolves to amend the articles 1, 2, 4 and 23 and to delete the last paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company. The articles 1, 2, 4 and 23 are read as follows:

- "Art. 1. Form and Name. There exists a société à responsabilité limitée under the name of "Samaro S.à r.l." (hereinafter the "Company")."
- "Art. 2. Purpose. The exclusive purpose of the Company is, to the exclusion of all commercial activity, the acquisition, holding, management and the disposal of financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on contracts of financial guarantees on the one hand and the deposit of cash and other assets of whatever nature on the other hand.

In general, the Company may take any supervisory and control measures and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful to the accomplishment or development of its purpose in the broadest manner possible, provided for that the Company does not interfere in the management of its participations and remains always within the limits established by the SPF Law.

" **Art. 4. Registered Office (as of 1 st December 2015).** The registered office of the Company is established in Strassen. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company."

"Art. 23. General provisions. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit juillet,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

#### A comparu:

COFRA Holding AG, ayant son siège social au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, enregistrée auprès du UID-Register Schweiz sous le numéro CHE-111.788.290,

ici représentée par Monsieur Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zug, le 6 juillet 2015.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



La comparante est l'associée unique de SAMARO S.à r.l., SPF, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.905, constituée suivant acte notarié en date du 30 janvier 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 95 du 23 avril 1986 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 29 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 309 du 15 février 2011.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour

- 1) Modification des statuts de la Société, en particulier pour (i) supprimer toutes références à la loi SPF dans les statuts et de changer la dénomination sociale, et de (ii) adapter et élargir l'objet social de la Société;
  - 2) Transfert du siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon à Strassen, avec effet au 1 er décembre 2015;
  - 3) Modification subséquente des statuts de la Société;
  - 4) Divers.

L'associée unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

#### Première résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer toutes références à la loi SPF dans les statuts et par conséquent de modifier la dénomination sociale et l'objet social de la Société.

#### Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, avec effet au 1 er décembre 2015.

#### Troisième résolution:

Par conséquent des résolutions prises au-dessus, l'assemblée générale décide de modifier les articles 1, 2, 4 et 23 et de supprimer le dernier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société. Les articles 1, 2, 4 et 23 auront les teneurs suivantes:

- « **Art. 1** er . **Forme et dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Samaro S.à r.l." (la "Société").»
- « **Art. 2. Objet.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.»

« Art. 4. Siège social (avec effet au 1 er décembre 2015). Le siège social est établi à Strassen.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.»

« **Art. 23. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BOGAERTS et J. BADEN.



Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 13 juillet 2015. 1LAC/2015/21837. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131095/139.

(150141229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

# Silver Knight B Antony 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 6.957.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.902.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of July,

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 93081 ("Tamweelview"),

Hereby represented by Maître Hervé PRECIGOUX. lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 July 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

Tamweelview has requested the undersigned notary to record that Tamweelview is the sole shareholder of Silver Knight B Antony 2013 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of six million six hundred thirtyseven thousand five hundred euro (EUR 6,637,500.-), with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, of 19 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 148 of 16 January 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181902 ("Silver Knight B Antony 2013"). The articles of incorporation of Silver Knight B Antony 2013 have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 15 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2602 of 25 September 2014.

Tamweelview, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

# Agenda

1 To consider and, if thought fit, increase the share capital of Silver Knight B Antony 2013 by an amount of three hundred twenty thousand euro (EUR 320,000.-) so as to raise it from its present amount of six million six hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 6,637,500.-) to an amount of six million nine hundred fifty-seven thousand five hundred euro (EUR 6,957,500.-).

- 2 To consider and, if thought fit, issue three hundred twenty thousand (320,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.
- 3 To consider and, if thought fit, accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of two million eight hundred eighty thousand euro (EUR 2,880,000.-), by the sole shareholder of Silver Knight B Antony 2013 and to accept full payment in cash for these new shares.
- 4 To consider and, if thought fit, amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of Silver Knight B Antony 2013, in order to reflect the capital increase.
  - 5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### First resolution

Tamweelview resolved to increase the corporate capital of Silver Knight B Antony 2013 by an amount of three hundred twenty thousand euro (EUR 320,000.-) so as to raise it from its present amount of six million six hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 6,637,500.-) to an amount of six million nine hundred fifty-seven thousand five hundred euro (EUR 6,957,500.-).

### Second resolution

Tamweelview resolved to issue three hundred twenty thousand (320,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.



#### Subscription - Payment

Thereupon appeared Tamweelview, represented as above mentioned.

Tamweelview declared to subscribe to three hundred twenty thousand (320,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of two million eight hundred eighty thousand euro (EUR 2,880,000.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of three million two hundred thousand euro (EUR 3,200,000.-) was thus as from that moment at the disposal of Silver Knight B Antony 2013, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### Third resolution

Tamweelview resolved to accept said subscription and payment and to allot three hundred twenty thousand (320,000) new shares according to the above mentioned subscription.

#### Fourth resolution

Tamweelview resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of Silver Knight B Antony 2013 in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The Company's share capital is set at EUR 6,957,500.- (six million nine hundred fifty-seven thousand five hundred euro), represented by 6,957,500 (six million nine hundred fifty-seven thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each"

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by Silver Knight B Antony 2013 as a result of the present deed are estimated at three thousand one hundred euro (EUR 3,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de juillet,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93081 («Tamweelview»),

représentée aux fins des présentes par Maître Hervé PRECIGOUX , demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 13 juillet 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Tamweelview a requis le notaire instrumentant d'acter que Tamweelview est le seul et unique associé de Silver Knight B Antony 2013 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de six millions six cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 6.637.500,-), dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch en date du 19 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 148 du 16 janvier 2014, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181902 («Silver Knight B Antony 2013»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 15 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2602 du 25 septembre 2014.

Tamweelview, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour

1 Examen de et, si jugé approprié, décision d'augmenter le capital social de Silver Knight B Antony 2013 à concurrence de trois cent vingt mille euros (EUR 320.000,-) pour le porter de son montant actuel de six millions six cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 6.637.500,-) à un montant de six millions neuf cent cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 6.957.500,-).



- 2 Examen de et, si jugé approprié, décision d'émettre trois cent vingt mille (320.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
- 3 Examen de et, si jugé approprié, décision d'accepter la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions huit cent quatre-vingt mille euros (EUR 2,880,000.-), par l'associé unique de Silver Knight B Antony 2013 à libérer intégralement en espèces.
- 4 Examen de et, si jugé approprié, décision de modifier l'alinéa premier de l'article 8 des statuts de Silver Knight B Antony 2013, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Tamweelview a décidé d'augmenter le capital social de Silver Knight B Antony 2013 à concurrence de trois cent vingt mille euros (EUR 320.000,-) pour le porter de son montant actuel de six millions six cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 6.637.500,-) à un montant de six millions neuf cent cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 6.957.500,-).

### Deuxième résolution

Tamweelview a décidé d'émettre trois cent vingt mille (320.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Tamweelview représentée comme indiqué ci-avant.

Tamweelview a déclaré souscrire trois cent vingt mille (320.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions huit cent quatre-vingt mille euros (EUR 2,880,000.-) et a déclaré libérer intégralement en espèces la valeur nominale de cette part sociale et de cette prime d'émission.

Le montant de trois millions deux cent mille euros (EUR 3,200,000,-) a dès lors été à la disposition de Silver Knight B Antony 2013 à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

# Troisième résolution

Tamweelview a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre trois cent vingt mille (320.000) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### Quatrième résolution

Tamweelview a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 8 des statuts de Silver Knight B Antony 2013 pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à EUR 6.957.500,- (six millions neuf cent cinquante-sept mille cinq cents euros), représenté par 6.957.500 (six millions neuf cent cinquante-sept mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par Silver Knight B Antony 2013 en raison du présent acte sont évalués à trois mille cent euros (EUR 3.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ciavant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: H. PRECIGOUX, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 27 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12522. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131074/149.

(150140473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.



## Senior European Loan Fund SCA-SIF, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.723.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of July.

Before us, Me Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Flora GIBERT, employee, with professional address in Luxembourg,

acting in her capacity as special proxyholder of the statutory manager of Senior European Loan Fund SCA-SIF, a Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated on 18 June 2012 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1689, dated 5 July 2012, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed dated 29 June 2015 before the notary Me Joëlle BADEN and not yet published in the Mémorial C, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.723 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted on 18 June 2015 by the board of managers of AEW Europe S.à r.l. (acting as statutory manager of the Company (the "Manager"), a copy of which resolutions, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- I. That, pursuant to article 5.1 of the Articles, the issued share capital of the Company is presently set at twenty-six million three hundred forty-one thousand and three hundred and twenty-six Euros (EUR 26,341,326.-), divided into one (1) general partner share in Senior European Loan Fund SCA-SIF Senior European Loan Fund 1 (the "Compartment") held by the General Partner and twenty-six million three hundred forty thousand three hundred and twenty-six (26,340,326) Class A Ordinary Shares held by Class A Limited Shareholders in the Compartment and nine hundred ninety-nine (999) Class B Ordinary Shares in the Compartment held by the Manager.
- II. That pursuant to article 5 of the Articles, the un-issued but authorised share capital of the Company has been fixed at fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) and that pursuant to the same article 5, the General Partner has been authorised to increase the issued share capital of the Company by creating and issuing new shares.
- III. That the Board, during the same meeting held on 18 June 2015, has resolved to cancel any preferential subscription rights and to approve the issuance of two million nine hundred forty-four thousand and five hundred eighty-eight (2,944,588) new Class A Ordinary Shares to the existing shareholders, upon receipt of satisfactory evidence of receipt of the entire amount of their respective parts of the drawn Commitments from the custodian bank of the Company; such newly issued Class A Ordinary Shares to be divided as follows among the various shareholders as follows:
- i. One million three hundred sixty-six thousand two hundred and twelve (1,366,212) new Class A Ordinary Shares to be issued to CNP-EVJ Fonds General Ecureuil Vie and CNP-272 Trésor Vie, in consideration for the payment of thirteen millions six hundred and sixty-two thousand one hundred and twenty Euros (EUR 13,662,120), one million three hundred sixty-six thousand two hundred and twelve Euros(EUR 1,366,212) of which to be allocated to the share capital of the Compartment and the remaining twelve million two hundred ninety-five thousand nine hundred and eight Euros (EUR 12,295,908) to be booked as share premium;
- ii. One hundred eighty-two thousand one hundred and sixty-one (182,161) new Class A Ordinary Shares to be issued to ABP Vie, in consideration for the payment of one million eight hundred and twenty-one thousand six hundred and ten Euros (EUR 1,821,610), one hundred eighty-two thousand one hundred and sixty-one Euros (EUR 182,161) of which to be allocated to the share capital of the Compartment and the remaining one million six hundred thirty-nine thousand and four hundred forty nine Euros (EUR 1,639,449) to be booked as share premium; and
- iii. Eight hundred fifty-eight thousand eight hundred and thirty-eight (858,838) new Class A Ordinary Shares to be issued to Predica-Predica Actif Long Terme and Predica-Predica Predige, in consideration for the payment of eight million five hundred eighty-eight thousand three hundred and eighty Euros (EUR 8,588,380), eight hundred fifty-eight thousand eight hundred and thirty-eight Euros (EUR 858,838) of which to be allocated to the share capital of the Compartment and the remaining seven million seven hundred and twenty-nine thousand five hundred and forty-two Euros (EUR 7,729,542) to be booked as share premium, and
- iv. One hundred eighty-two thousand one hundred and sixty-one (182,161) new Class A Ordinary Shares to be issued to Ageas France, in consideration for the payment of one million eight hundred and twenty-one thousand six hundred and ten Euros (EUR 1,821,610), one hundred eighty-two thousand one hundred and sixty-one Euros (EUR 182,161) of which to be allocated to the share capital of the Compartment and the remaining one million six hundred thirty-nine thousand and four hundred forty nine Euros (EUR 1,639,449) to be booked as share premium; and



- v. Ninety-one thousand and eighty-one (91,081) new Class A Ordinary Shares to be issued to BPCE Assurances, in consideration for the payment of nine hundred ten thousand eight hundred and ten Euros (EUR 910,810), ninety-one thousand and eighty-one Euros (EUR 91,081) of which to be allocated to the share capital of the Compartment and the remaining eight hundred nineteen thousand one hundred sixty-two Euros (EUR 819,729) to be booked as share premium; and
- vi. Two hundred sixty-four thousand one hundred and thirty-five (264,135) new Class A Ordinary Shares to be issued to Caumartin Financement à l'Economie, in consideration for the payment of two million six hundred forty-one thousand three hundred and fifty Euros (EUR 2,641,350), two hundred sixty-four thousand one hundred and thirty-five Euros (EUR 264,135) of which to be allocated to the share capital of the Compartment and the remaining two million three hundred seventy-seven thousand two hundred and fifteen Euros (EUR 2,377,215) to be booked as share premium; and
- IV. That all these Class A Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the aggregate share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 29 June 2015, so that the total amount of twenty-nine million four hundred forty-five thousand eight hundred and eighty Euros (EUR 29,445,880) representing the amount of the abovementioned capital increase of two million nine hundred forty-four thousand five hundred and eighty-eight Euros (EUR 2,944,588) and an aggregate share premium in an amount of twenty-six million five hundred one thousand and two hundred ninety-two Euros (EUR 26,501,292) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.
- V. That the Board, during the same meeting held on 18 June 2015, and in accordance with the authority conferred to it pursuant to article 5 of the Articles, has decided to increase the issued share capital by an amount of two million nine hundred forty-four thousand five hundred and eighty-eight Euros (EUR 2,944,588).
- VI. That as a consequence of the abovementioned capital increase of the issued share capital, the first paragraph of article 5 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:
- " **5.1.** The Company's subscribed share capital is set at twenty-nine million two hundred eighty-five thousand nine hundred fourteen Euros (EUR 29,285,914.-) represented by one (1) General Partner Share held by the General Partner in Senior European Loan Fund SCA-SIF Senior European Loan Fund 1 and twenty-nine million two hundred eighty-four thousand nine hundred fourteen (29,284,914) Class A Ordinary Shares held by Class A Limited Shareholders in Senior European Loan Fund SCA-SIF Senior European Loan Fund 1 and nine hundred ninety-nine (999) Class B Ordinary Shares held by the Manager in Senior European Loan Fund SCA-SIF Senior European Loan Fund 1, all Shares being fully paid up. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Incorporation."

### Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English only.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present original deed. Signé: F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 13 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 21853. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING Paul.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131069/103.

(150140453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

# SibVil Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 150.253.

### DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth of July.

Before Maître Jean SECKLER, Notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

# THERE APPEARED:

Sibir Energy Ltd, a public limited company, existing and incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Ibex House, 42-47 Minories, London, EC3N 1DX, United Kingdom, registered at the Companies House under number 03204093 (the appearing party),



here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally at à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

- I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) SibVil Holding, with registered office in L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, R.C.S. Luxembourg number B 150253 (the Company), has been incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 10 December 2009, published in the Mémorial C number 176 of 27 January 2010 and amended by deed of Maître Jean SECKLER, Notary residing in Junglinster on 5 December 2014 published in the Mémorial C number 41 of 6 January 2015.
- II.- That the capital of the Company presently amounts to twenty thousand euro (EUR 20,000.-) represented by twenty thousand (20.000) shares with a par value of one euro (1) each.
  - III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.
  - IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.
- V.- That the appearing party appoints himself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.
- VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.
  - VIII.- That the liquidation of the Company is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.
- IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent manager of the dissolved Company for the performance of his assignment.
- X.- That the corporate documents of the Company shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the Company.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize juillet.

Par-devant Maitre Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

La société Sibir Energy Ltd, une société existante et valablement constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Ibex House, 42-47 Minories, Londres, EC3N 1DX, Royaume-Uni, enregistrée auprès du registre Companies House sous le numéro 03204093, (le comparant),

ici dûment représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

- I.- Que la société à responsabilité limitée SibVil Holding, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, R.C.S. Luxembourg numéro B 150253 (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 10 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 176 du 27 janvier 2010 et modifiée suivant acte de Maitre Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 5 décembre 2014 publié au Mémorial C numéro 41 du 6 janvier 2015.
- II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt mille euros (EUR 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1) chacune III.- Que le comparant est l'associé unique de la Société.
  - IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société qui a interrompu ses activités.



- V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- VI.- Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.
- VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.
  - VIII.- Que la liquidation de la Société est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.
  - IX.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat.
  - X.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 juillet 2015. Relation GAC/2015/6232. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015131073/92.

(150141178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

#### Maine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 96.929.

Dépôt complémentaire au dépôt L140178859 déposé le 9 octobre 2014

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juillet.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

#### Ont comparu:

- 1. Monsieur Marc ALBERTUS, employé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, agissant:
- (1) au nom et pour le compte des actionnaires au 23 septembre 2014, de la société MAINE S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 96929, constituée suivant acte reçu le 12 novembre 2003 par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1298 du 5 décembre 2003 (ci-après la «Société»),

en vertu des procurations sous seing privé lui délivrées qui sont restées annexées au procès-verbal de la susdite assemblée lors de laquelle il a été décidé d'approuver le projet de fusion (le «Projet de Fusion») établi par les Conseils d'Administration de la Société, en tant que société absorbante, et de la société SUND S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.920, en tant que société absorbée, en date du 9 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1826 du 14 juillet 2014;

- (2) comme président de l'assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 2014 dont question ci-dessous;
- 2. Madame Suet Sum WONG, employée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme scrutateur de l'assemblée générale du 23 septembre 2014 dont question ci-dessous.

Lesquels comparants, ayant agi comme dit ci-avant, lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 23 septembre 2014 tenue par-devant le notaire soussigné, enregistrée à Redange/Attert, le 30 septembre 2014, Relation: RED/2014/2124, déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2960 du 16 octobre 2014, (l'«Assemblée»),

ont requis le notaire instrumentant d'acter, dans l'intérêt de la Société, que le rapport d'échange fixé dans le Projet de Fusion et ayant fait l'objet de vérification par un réviseur d'entreprises agréé a été calculé de manière juste et correct, que



les procurations des actionnaires et l'ordre du jour de l'Assemblée spécifient le chiffre correct d'actions à émettre en contrepartie, alors qu'une erreur de plume s'est glissée dans le texte du premier paragraphe de l'article 5 des statuts tel que modifié par la cinquième résolution de l'Assemblée, en versions française et anglaise, et qu'il s'agit donc de lire le premier paragraphe de l'article 5 comme suit:

# en version anglaise,

**Art. 5. §1.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,583,900.- (two million five hundred eighty-three thousand nine hundred euros) divided into 25,839 (twenty-five thousand eight hundred thirty-nine) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

#### en version française,

**Art. 5. §1.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 2.583.900,-(deux millions cinq cent quatre-vingt-trois mille neuf cents euros), divisé en 25.839 (vingt-cinq mille huit cent trente-neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune.

Les comparants prénommés, agissant en leur susdite qualité, déclarent que tous les autres articles et rubriques de l'Assemblée restent inchangés et ils prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, les dits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. ALBERTUS, S. S. WONG, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23811. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015130871/56.

(150141190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

# MACSF RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.799.

L'an deux mille quinze, le vingt juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MACSF RE S.A. (ci-après «la Société»), société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 31, rue du Puits Romain inscrite au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous la section B numéro 134.799, constituée par acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 198 du 24 janvier 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 mars 2015, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1229 du 12 mai 2015.

L'assemblée est présidée par Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé en qualité de secrétaire et l'assemblée a désigné comme scrutateur Madame Aline Dalenconte, demeurant professionnellement à Bertrange.

Le président requiert le notaire d'acter ce que:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social souscrit d'un montant de 15.000.000 Euros (quinze millions d'Euros) libérés à hauteur de 5.000.000 Euros (cinq millions d'Euros) pour le porter à un montant de 19.000.000 Euros (dix-neuf millions d'Euros) libérés à hauteur de 6.000.000 Euros (six millions d'Euros), par l'émission de 4.000 (quatre mille) nouvelles actions, d'une valeur nominale de 1.000 Euros (mille Euros) chacune avec les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
  - 2. Modification de l'article 5 des statuts comme suit:



«Le capital social est fixé à EUR 19.000.000 (dix-neuf millions d'euros) constitué par 19.000 (dix-neuf mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euros) chacune.»

3. Divers

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de EUR 4.000.000 (quatre millions d'Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 15.000.000 (quinze millions d'Euros) à un montant de EUR 19.000.000 (dix-neuf millions d'Euros) par l'émission de 4.000 (quatre mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euros) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### Souscription - Libération

Sont alors intervenues aux présentes:

1. MACSF Assurances, avec siège social au Cours du Triangle, 10, rue de Valmy, F-92800 Puteaux,

Ici représentée par Aline Dalenconte, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Laquelle société déclare souscrire à 2.200 (deux mille deux cents) actions nouvelles.

2. MACSF Prévoyance, avec siège social au Cours du Triangle, 10, rue de Valmy, F-92800 Puteaux,

Ici représentée par Aline Dalenconte, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Laquelle société déclare souscrire à 1.600 (mille six cents) actions nouvelles.

3. SOUS MEDICAL, avec siège social au Cours du Triangle, 10, rue de Valmy, F-92800 Puteaux,

Ici représentée par Aline Dalenconte, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Laquelle société déclare souscrire à 200 (deux cents) actions nouvelles.

Les 4.000 (quatre mille) actions nouvelles ont été libérées en espèces à concurrence de 25%, de sorte que le montant de EUR 1.000.000.- (un million d'euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### Deuxième résolution

En conséquence de ce qui suit, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 19.000.000 (dix-neuf millions d'euros) représenté par 19.000 (dix-neuf mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.»

### Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge relativement au présent acte ont été estimés à environ EUR 3.500.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, A. DALENCONTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 22 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23155. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130867/70.

(150141082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

# Maghreb Europe Development and Investment (M.E.D.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.007.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

# Extrait

Par jugement rendu en date du 9 juillet 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme MAGH-REB EUROPE DEVELOPMENT AND INVESTMENT (M.E.D.) S.A., dont le social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, a été dénoncé en date du 30 mars 2009.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2015130869/18.

(150140366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

# Munhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.834.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 20 juillet 2015:

- 1. Démission du gérant de classe A Petrus VAN ELFEREN avec effet immédiat.
- 2. Nomination de Catia CAMPOS née le 23.10.1979 à Luxembourg et de Deborah BUFFONE née le 11.02.1977 à Luxembourg avec adresses professionnelles au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérants de classe A de la Société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015130865/17.

(150140626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

# Maxalice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.954.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 29 juillet 2015

- 1. Monsieur Alexandre FRAZIS, Administrateur de société, demeurant au 21, op Fankenacker L-3265 Bettembourg est nommé Administrateur supplémentaire jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.
- 2. Mise en place de deux Catégories d'Administrateurs: une Catégorie A et une Catégorie B et affectation des Administrateurs dans ces deux catégories.
  - 3. Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

Administrateurs de Catégorie A

Monsieur Frédéric DE GUITARRE

Madame Florence DE GUITARRE

CLAMAX SAS, Administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration, représenté par son représentant permanent Monsieur Frédéric DE GUITARRE

Administrateurs de Catégorie B

Monsieur Hélie DE CORNOIS

Monsieur Alexandre FRAZIS

Les mandats des Administrateurs de Catégorie A et des Administrateurs Catégorie B viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Certifié sincère et conforme

MAXALICE S.A.

Signatures

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2015130878/28.

(150140607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.



### Meaco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 30.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

44, avenue J-F Kennedy

L-1855 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2015130885/13.

(150140883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

# Megafin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 14.000.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.284.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

M. Robert Kimmels

Mandataire

Référence de publication: 2015130887/13.

(150140789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

#### MGH Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9943 Hautbellain, 11, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 175.714.

L'an deux mil quinze, le dix-sept juillet.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Georges MENSEN, agriculteur, demeurant à L-9943 HAUTBELLAIN, 4, No Fräschbich,
- 2. Madame Brigitte KAILS, cultivatrice, demeurant à L-9943 HAUTBELLAIN, 7, Wathermolerweeg,
- 3. Monsieur Frank SCHEUREN, agriculteur, demeurant à L-9954 GOEDANGE, Am Duarref 2,

Lesquels comparants, présents ou tel que représentés, ont exposé au notaire:

- que Monsieur Daniel SIEBENALLER, de son vivant agriculteur, ayant demeuré en dernier lieu à L-9943 HAUT-BELLAIN, 7, Wathermolerweeg, mari de Madame Brigitte KAILS, préqualifiée, était associé avec Monsieur Georges MENSEN et Monsieur Frank SCHEUREN, préqualifiés, de la société à responsabilité limitée MGH S.à r.l. constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 mars 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1082 du 7 mai 2013.
  - que la société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 175.714,
- qu'elle a un capital de quinze mille euros (15.000,- EUR) représenté par cent cinquante (150) parts sociales de cent euros (100, EUR) chacune,
- que Monsieur Daniel SIEBENALLER, préqualifié, est décédé à Hautbellain le 8 novembre 2014. Il a laissé comme seule héritière son épouse Madame Brigitte KAILS, préqualifiée, en vertu de leur contrat de mariage de communauté universelle avec attribution de la totalité au survivant, reçu par Maître Martine WEINANDY, de résidence à Clervaux, le 22 avril 2008, transcrit au bureau des Hypothèques de Diekirch, le 8 mai 2008, Volume 1264, Numéro 93.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

Suite à cette transmission de parts par le décès de Monsieur Daniel SIEBENALLER, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:



« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000.-€) divisé en cent cinquante (150) parts sociales de cent euros (100.-EUR) chacune, réparties comme suit:

1 Monsieur Georges MENSEN, prénommé, cinquante parts sociales	50
2 Madame Brigitte KAILS, prénommée, cinquante parts sociales	50
3 Monsieur Frank SCHEUREN, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total des parts: cent cinquante parts	150

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.»

### Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mensen G., Kails B., Scheuren F., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 22 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12219. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130892/51.

(150140881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

### C&C Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 140.987.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 juin 2015 à Luxembourg

- L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Stéphane BIVER

L'Assemblée décide de nommer en remplacement Monsieur Clive GODFREY, né le 6 août 1954 à Courtrai (Belgique), résidant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2019.

- DATA GRAPHIC S.A., société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42 166, informe que son adresse a été transférée au 8 rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg en date du 9 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015130317/18.

(150140993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

# C.S.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015130316/10.

(150141043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck